



Avis d'audience

Le 17 août 2016

Réf. 2016-H-111

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en septembre 2016 pour étudier une demande d'Ontario Power Generation inc. (OPG) visant à modifier son permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire de puissance pour la centrale nucléaire de Pickering, située à Pickering (Ontario).

Le permis actuel autorise OPG à posséder, transférer, gérer et entreposer les substances nucléaires (y compris l'eau lourde) nécessaires ou liées aux activités de la centrale nucléaire de Pickering ou qui découlent de son exploitation. Le permis ne permet actuellement pas à OPG d'entreposer de l'eau lourde provenant d'autres installations nucléaires. OPG a demandé une modification de permis pour l'autoriser à traiter, transférer, gérer et entreposer, à la centrale nucléaire de Pickering, de l'eau lourde provenant d'autres installations nucléaires.

La Commission examinera la demande d'OPG en se basant sur des mémoires, pendant une séance à huis clos. Les membres du public qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission pour en arriver à une décision sont invités à présenter, par écrit, des commentaires sur la demande d'OPG. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission d'ici le **15 septembre 2016** en utilisant [le formulaire de demande en ligne](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. Conformément aux *Règles de procédures de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, **la demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Veillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire et son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez en assurer la confidentialité.

Les mémoires examinés pendant l'audience ne sont pas disponibles sur le site Web de la CCSN. Pour les obtenir, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat aux coordonnées ci-dessous.

Lorsque la Commission aura délibéré et pris une décision dans ce dossier, un compte rendu des délibérations sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et mis à la disposition du public sur demande.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-947-8300 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca